

Rapport sur le concours D'ANIMATEUR TERRITORIAL Session 2019

Le Centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours d'animateur territorial pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est :

- 9 postes au concours externe
- 9 postes au concours interne
- 1 poste au concours interne spécial
- 2 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours d' Animateur territorial - session 2019

Retrait des dossiers : du 26 mars 2019 au 17 avril 2019

Date limite de dépôt des dossiers : le 25 avril 2019

Date des épreuves d'admissibilité : le 19 septembre 2019

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'Animateur (interne, interne spécial, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 19 septembre 2019 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Réunion du jury d'admissibilité:

Le jury d'admissibilité, réuni le 18 décembre 2019 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

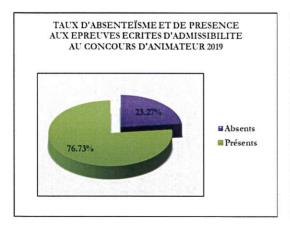
Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

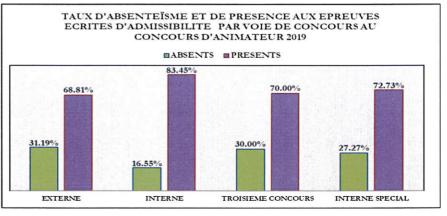
Réunion du jury d'admission:

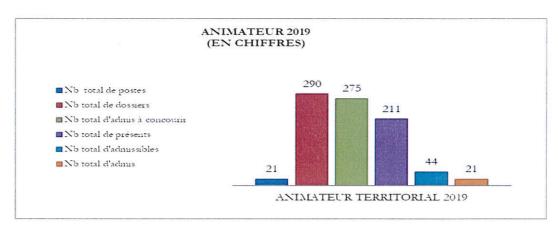
Le jury d'admission, réuni le 12 février au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00, a statué sur les candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve orale d'admission. Les oraux se sont débutés les 30 janvier, 5 et 10 février 2020.

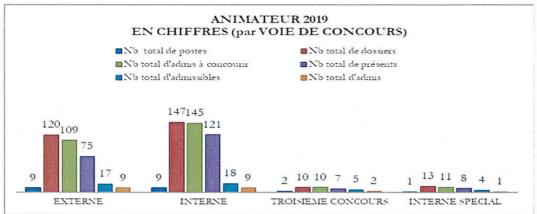
PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ANIMATEUR - Session 2019

| Nombre de dossiers reçus toutes voies confondues : | 290 | dossiers | | | | | | | | |
|---|------|--|---------|---------|---------------------------------|--|--|--|--|--|
| Nombre de candidats admis à concourir toutes voies confondues : | 275 | candidats | | | | | | | | |
| Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite toutes voies confondues : | 211 | candidats | Soit: | 76.73% | des candidats admis à concourir | | | | | |
| Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite toutes voies confondues : | 64 | candidats | Soit: | 23.27% | des candidats admis à concourir | | | | | |
| Nombre de candidat(s) déclaré(s) | 0 | Candidat : pas d'aménagement d'épreuve | | | | | | | | |
| travailleur(s) handicapé(s) | Nati | ure de l'amén | agement | : Aucun | | | | | | |









Les copies:

Un candidat au concours interne a rendu une copie blanche.

Le jury a statué sur le devenir d'une copie où des anomalies ont été constatées lors de la correction.

Il est important de souligner que l'attention des candidats a été attirée à plusieurs reprises sur la notion de « signes distinctifs » :

- note à l'attention des candidats récapitulant entre autres les consignes, le déroulement des épreuves ...,
- consignes rappelées oralement avant le démarrage des épreuves,
- consignes et informations indiquées sur la première page des sujets (voir ci-dessous).

Pour rappel les candidats avaient en page de garde de leur(s) sujet(s) les informations suivantes :

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
- En dehors de ce cadre, Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Malgré ces indications une copie ne respectait pas les règles ci-dessus décrites et ce, comme suit :

- 1 copie sur laquelle le candidat a utilisé un surligneur jaune et a inscrit et entouré en fin de devoir le mot «FIN».

Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé à l'unanimité d'annuler cette copie qui ne respectait pas les consignes d'anonymat.

CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2019

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'ÉPREUVE ÉCRITE <u>D'ADMISSIBILITÉ</u> DU CONCOURS D'ANIMATEUR Session 2019

| Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir | 15.60% | (28.57%) | 12.41% | (22.29%) | 20.00% | (50.00%) | 36.36% | 16.00% | (29.90%) |
|---|---------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------|----------|
| Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2019) | 17 | (34) | 18 | (39) | 5 | (9) | 4 | 44 | (06) |
| Ont été déclarés admissibles, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale ≥à: | 12.50/20 | (11.00/20) | 14.00/20 | (12.50/20) | 10.50/20 | (11.50/20) | 12.00/20 | | |
| NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité | 3 à 5 questions 16.50 / 0.00 | (17.50/3.75) | Rédaction d'une note 16.00 / 0.00 | (15.75/0.00) | Rédaction d'une note 15.50 / 7.50 | (16.50/3.50) | Rédaction d'une note 15.00 / 4.50 | | |
| Moyenne générale de l'épreuve <u>écrite</u> <u>d'admissibilité</u> : | 3 à 5 questions 9.81 / 20 | (10.17/20) | Rédaction d'une note 10.39 / 20 | (9.74/20) | Rédaction d'une note 11.43 / 20 | (11.53/20) | Rédaction d'une note 10.41 / 20 | | |
| Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité | 68.81% | (73.95%) | 83.45% | (81.14%) | 70.00% | (%29.99) | 72.73% | 76.73% | (77.78%) |
| Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité | 31.19% | (26.05%) | 16.55% | (18.86%) | 30.00% | (33.33%) | 27.27% | 23.27% | (22.22%) |
| Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité | 75 | (88) | 121 | (142) | 7 | (8) | 8 | 211 | (238) |
| Nb de candidats absents à présents à l'épreuve l'épreuve d'admissibilité d'admissibilité | 34 | (31) | 24 | (33) | 3 | (4) | 3 | 64 | (89) |
| Nb de candidats autorisés à concourir | 109 | (119) | 145 | (175) | 10 | (12) | 11 | 275 | (306) |
| Nb candidats inscrits | 120 | (140) | 147 | (179) | 10 | (16) | 13 | 290 | (335) |
| Nb de postes | 6 | (16) | 6 | (17) | 2 | (2) | 1 | 21 | (35) |
| | EXTERNE | (2017) | INTERNE | (2017) | TROISIÈME CONCOURS | (2017) | INTERNE SPECIAL | TOTAL | (2015) |

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 44 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission. Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 17 candidats admissibles au concours ÈXTERNE (seuil d'admissibilité : 12.50/20) - 18 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 14.00/20)

- 5 candidats admissibles au TROISIÈME concours (seuil d'admissibilité : 10.50/20)

- 3 candidats admissibles au TKUIMEME concours (seuil d'admissibilite : 10.50/20) - 4 candidats admissibles au concours INTERNE SPECIAL (seuil d'admissibilité : 12.00/20)

RÉPARTITION DES NOTES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

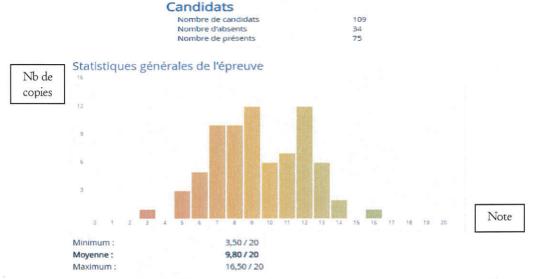
(3 à 5 questions sur un dossier pour le concours externe et rédaction d'une note pour le concours interne, le concours interne spécial et le troisième concours)

I) Le concours externe

<u>RÉPARTITION DES NOTES</u> DE L'ÉPREUVE ÉCRITE « 3 à 5 questions sur un dossier... »

<u>Désignation de l'épreuve</u>: L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.



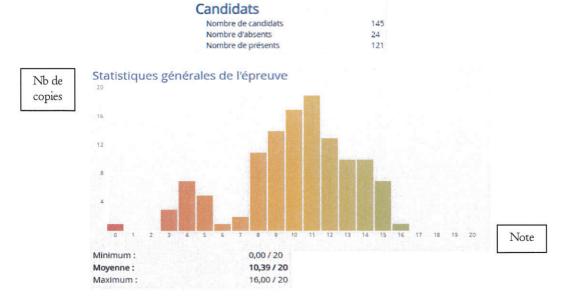
NB : la copie annulée par le jury lors de la réunion d'admissibilité ne figure pas dans cette répartition en tant que telle. La note de cette demière apparaît avant annulation.

II) Le concours interne

<u>RÉPARTITION DES NOTES</u> DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

<u>Désignation de l'épreuve</u>: L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

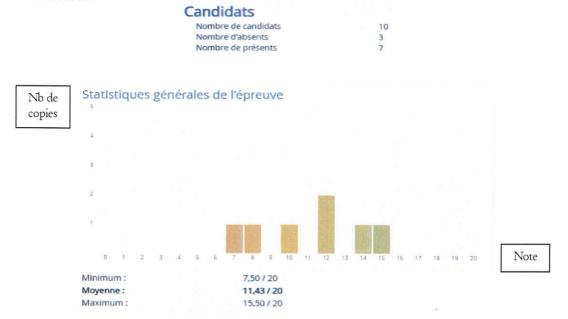


III) Le troisième concours

<u>RÉPARTITION DES NOTES</u> DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

<u>Désignation de l'épreuve</u>: L'épreuve écrite d'admissibilité du 3^{ème} concours consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.



IV) Le concours interne spécial

<u>RÉPARTITION DES NOTES</u> DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

<u>Désignation de l'épreuve</u>: L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne spécial consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation périscolaire permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

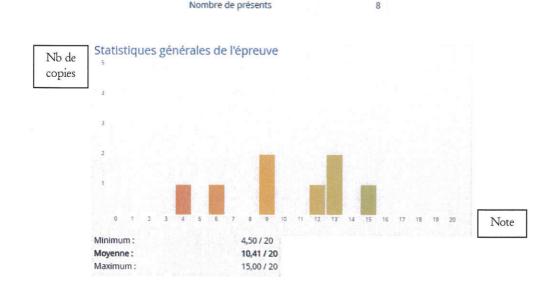
11

3

Candidats

Nombre de candidats

Nombre d'absents



QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR - Session 2019

| Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis | 12.63/20 | (13.50/20) | 14.13/20 | (13.25/20) | 12.25/20 | (14.63/20) | 15.25/20 | | | |
|--|---------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|------------------------------|-------------------|-----------|-------------|
| Nb de candidat(s) déclarés admis (jury du 12/02/2020) | 6 | (15) | 6 | (17) | 2 | (3) | 1 | | 21 | (35) |
| Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission | 14 SUR 17 | 14 SUR 17 (32 sur 34) | | (35 sur 39) | 5 SUR 5 | (6 sur 6) | 3 SUR 4 | | 39 SUR 44 | (73 sur 79) |
| Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à Pradmission (après Pépreuve orale) | 17.00/ 7.63 | (16.75/9.13) | 17.50/ 11.50 | (15.50/10.50) | 14.50 / 10.25 | (15.88/11.25) | 15.25/ 9.88 | | | |
| Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à Padmission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve) | 12.74 / 20 | (13.29/20) | 13.97 / 20 | (12.90/20) | 12.08/20 | (13.98/20) | 12.47 / 20 | | | |
| NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission | Entretien oral 20.00/2.50 | (17.00/7.00) | Entretien oral 19.00/8.50 | (17.00/8.50) | Entretien oral 17.00/8.00 | (18.00/9.00) | Entretien oral 17.00/6.00 | | | |
| Moyenne générale de l' <u>épreuve orale</u> <u>d'admission</u> | Entretien oral 12.12/20 | (13.41/20) | Entretien oral 13.19/20 | (12.10/20) | Entretien oral 11.30 /20 | (14.33/20) | Entretien oral 11.38/20 | | | |
| Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission | 17 | (34) | 18 | (35) | 5 | (6) | 4 | 111 | 44 | (75) |
| Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2019) | 17 | (34) | 18 | (39) | 9 | (9) | 4 | 111 | 44 | (62) |
| Nb de postes | 6 | (16) | 6 | (17) | 2 | (2) | - | 111 | 21 | (35) |
| | EXTERNE | (2017) | INTERNE | (2017) | TROISIÈME CONCOURS | (2017) | INTERNE SPECIAL | 1ère organisation | TOTAL | (2017) |

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats admissibles aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté le seuil d'admission dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

Décision du jury

Le jury a déclaré 21 candidats admis au concours d'Animateur à l'issue des épreuves écrite et orale. Le nombre de candidats déclarés admis est:

- 9 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis au concours externe a obtenu une moyenne de : 12.63/20)
- 9 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis au concours interne a obtenu une moyenne de : 14.13/20)
- 2 candidats admis au TROISIÈME concours (le dernier candidat admis au troisième concours a obtenu une moyenne de : 12.25/20)
- 1 candidat admis au concours INTERNE SPECIAL (le dernier candidat admis au concours interne spécial a obtenu une moyenne de : 15.25/20)

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour rappel:

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

<u>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE</u>:

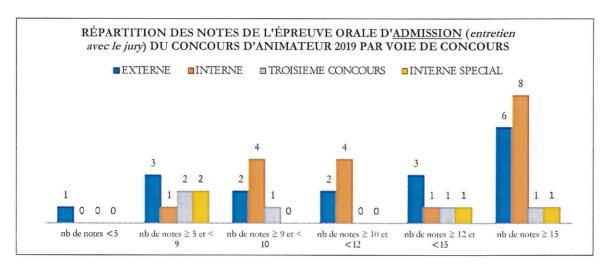
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1).

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU TROISIEME CONCOURS :

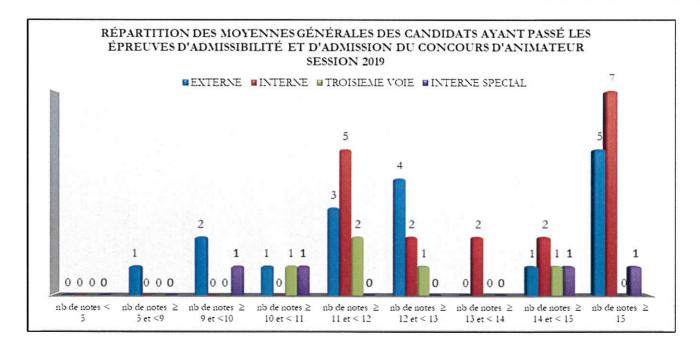
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler (durée vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1).

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE SPECIAL :

L'épreuve d'admission consiste) en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat qui présente son parcours professionnel au sein de la communauté éducative auprès des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).



RÉPARTITION DES <u>MOYENNES GÉNÉRALES</u> DES CANDIDATS AYANT PASSÉ LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2019



Remarques générales des intervenants sur les épreuves écrites et orales du concours d'Animateur – session 2019 :

A°) Les épreuves écrites :

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Quelle que soit la voie de concours le niveau des candidats est sensiblement le même par rapport à la dernière session. Le jury rappelle aux candidats, que le CDG 27 met à disposition des candidats, sur son site internet (www.cdg27.fr) les notes de cadrage des épreuves du concours d'animateur.

1) Rédaction d'une note pour les concours interne, interne spécial et de 3ème voie :

Pour certains candidats le formalisme des copies fait défaut :

- Pas d'introduction
- Absence de plan ou plan décousu

De plus certains devoirs étaient inachevés et/ou la qualité rédactionnelle reste assez médiocre. Il a été également constaté que les dossiers ont été partiellement exploités. Ce qui peut s'expliquer par une mauvaise gestion du temps et/ou par un manque de préparation de l'épreuve.

2) Réponses à une série de questions pour les candidats externes :

Concernant la forme : même remarque que précédemment où le jury a relevé de conséquentes lacunes dans le domaine rédactionnel. Les réponses aux questions sont peu développées, trop succinctes... Un manque d'esprit d'analyse a été constaté sur de nombreux devoirs.

B°) L'épreuve orale :

Cette épreuve (entretien) de 20 minutes se décompose en 2 temps :

- 1er) Le candidat effectue un exposé de 5 minutes maximum dont le cadre, fixé par décret, varie sensiblement en fonction de la voie de concours ;
- 2e) Après l'exposé et sur le temps imparti restant s'engage une conversation avec le jury permettant notamment d'apprécier les connaissances, la motivation et l'aptitude à exercer les missions du grade d'animateur.
- Candidats au concours externe :

Le Jury tient à souligner qu'un grand nombre de candidats ne prend pas assez voire aucun recul sur les missions incombant aux agents appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux. Les candidats ont beaucoup de difficultés à se projeter sur les missions dévolues au grade sur lequel ils concourent.

De plus, les membres du jury ont constaté de sérieuses lacunes et méconnaissances sur différents domaines notamment l'environnement institutionnel, les finances publiques, le management, le relationnel avec les élus.

Les membres du jury ont également remarqué un manque évident de préparation à cette épreuve eu égard la teneur des échanges lors des entretiens.

Néanmoins, le jury a eu quelques excellents candidats qui ont su prendre de la hauteur par rapport à leurs missions, avec de réelles projections et des connaissances très affirmées dans le domaine institutionnel.

• Candidats au concours interne et au troisième concours :

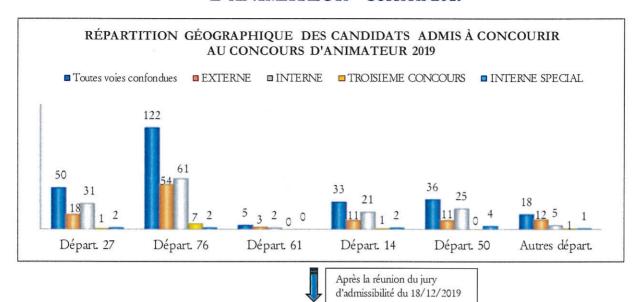
Le jury effectue le même constat que les candidats du concours externe concernant les connaissances générales sur le fonctionnement institutionnel, les compétences des collectivités territoriales, les grands principes de constitution d'un budget ... Il déplore le manque de préparation et de curiosité professionnelle dont font preuve les candidats.

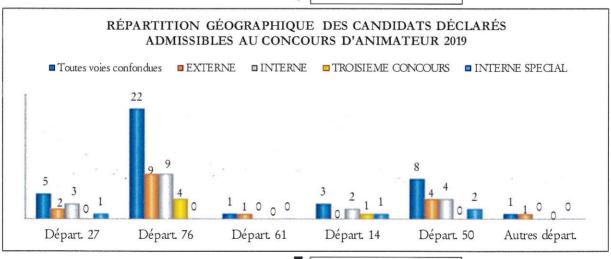
Le jury a également été très surpris par la réaction de certains candidats face à leur projet professionnel à court et moyen terme. En effet, certains candidats qui, parfois brillants, ne souhaitent pas progresser en essayant de passer d'autres concours et/ou ne souhaitent pas évoluer sur des fonctions d'encadrement et à responsabilité par manque de confiance en eux. Le jury a été déçu de constater ce manque d'ambition malgré les capacités réelles de certains candidats.

• Candidats au concours interne spécial :

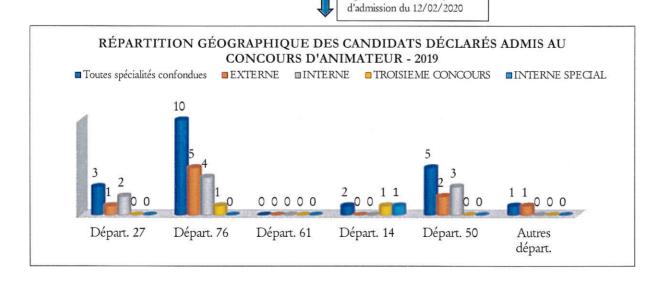
Niveau très inégale. En effet, soit des candidats brillants avec un parcours très intéressant, soit des candidats avec un niveau très faible notamment sur les fondamentaux des connaissances générales attendu par un cadre B et qui ne se projette pas sur des missions correspondant à ce cadre d'emplois. En effet, certains candidats veulent le grade d'animateur mais veulent rester ATSEM.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ANIMATEUR – Session 2019



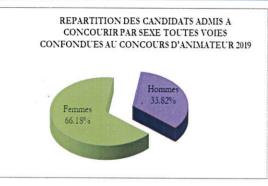


Après la réunion du jury

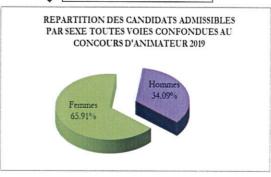


RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

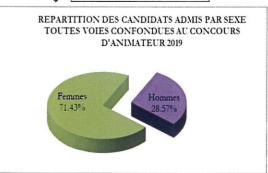
| | Nb de candidats admis à concourir | cand | artition par sexe des lidats admis concourir | Soit en Pourcentage | Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2019) | ndidats Répartition par éclarés sexe des candidats nissibles déclarés ury du admissibles | | Soit en Pourcentage | Nb de candidats déclarés admis (jury du 12/02/2020) | Répartition par sexe des candidats déclarés admis | | Soit en Pourcentage | |
|-----------------------|--|------|---|------------------------|--|---|---------|------------------------|--|---|------------|------------------------|--------|
| | | 72 | 2 femmes 66.06% femmes | | 17 | 8 | femmes | 47.06% | | 5 femmes | | 55.56% | |
| EXTERNE | 109 | | | 33.94% | 17 | | | femmes 52.94% | 9 | | | femmes 44.44% | |
| | | 37 | hommes | d'hommes | | 9 | hommes | hommes | | 4 | hommes | | |
| | | | | 62.76% | | | | | | | | hommes | |
| INTERNE | 145 | 91 | 91 | femmes | femmes | 18 | 13 | femmes | 72.22% | 9 | 7 | femmes | 77.78% |
| | | 54 | | 37.24% | 10 | 5 | hommes | femmes 27.78% | 9 | 2 | hommes | femmes 22.22% | |
| | | | hommes | hommes | | | | hommes | | | | hommes | |
| TROISIÈME CONCOURS | 10 | 8 | | 80.00% | | 4 | femmes | 80.00% | 2 | 2 | femmes | 100.00% | |
| | | | femmes | femmes | 5 | | | femmes | | | | femmes | |
| | | | | 20.00% | | 1 | homme | 20.00% | | 0 | hommes | 0.00% | |
| | | 2 | hommes | hommes | | | | hommes | | | | homme | |
| | | 11 | C | 100.00% | | | | 100.00% | | | | 100.00% | |
| INTERNE SPECIAL | 11 | 11 | femmes | femmes | 4 | 4 | femmes | femmes | 1 | 1 | femmes | femmes | |
| | 11 | 0 | 1 | 0.00% | | | . 1 | 0.00% | | | hommes | 0.00% | |
| | | 0 | homme | homme | | 0 | · homme | homme | | 0 | | homme | |
| TOTAL | 275 | 182 | 182 | 182 femmes | 66.18% | | 29 | femmes | 65.91% | | 15 | femmes | 71.43% |
| | | | | femmes 33.82% | 44 | | | femmes | 21 | 13 | .c.iiiiic3 | femmes | |
| | | 93 | hommes | hommes | | 15 | hommes | 34.09% | | 6 | hommes | 28.57% | |
| | | | | nommes | | | | hommes | | | | hommes | |



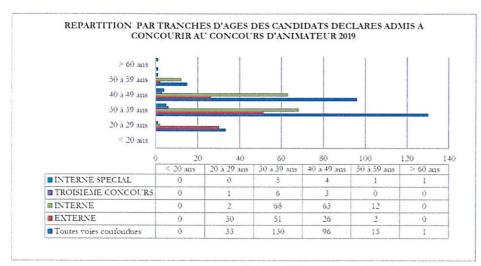
Après la réunion du jury d'admissibilité du 18/12/2019

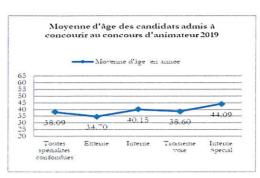


Après la réunion du jury d'admission du 12/02/2020



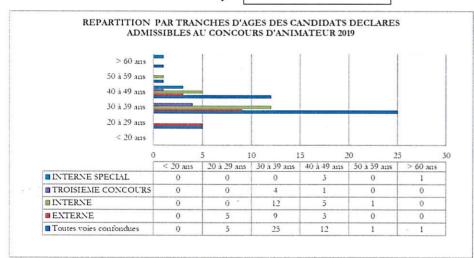
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE

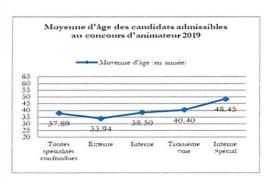






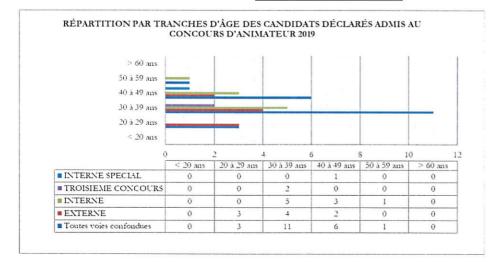
Après la réunion du jury d'admissibilité du 18/12/2019

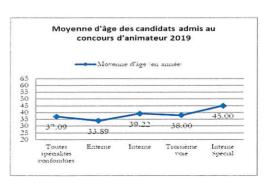






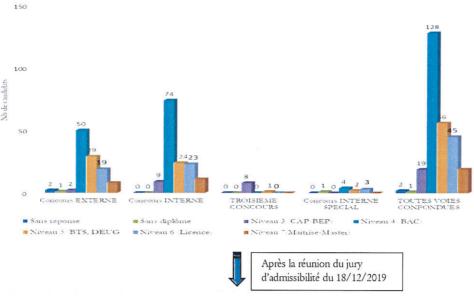
Après la réunion du jury d'admission du 12/02/2020



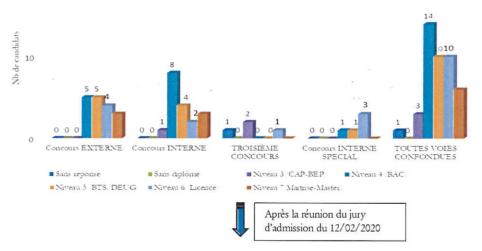


RÉPARTITION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ANIMATEUR – SESSION 2019 – PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ÉTUDE DÉCLARÉ





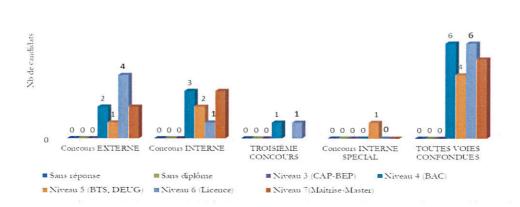
NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES ÀPASSER LES ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2019



NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS AU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2019

10

20



RÉPARTITION DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ANIMATEUR – SESSION 2019 – PAR RAPPORT À LA PRÉPARATION EFFECTUÉE

